

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 16 AVRIL 1850. No. 60.

Discussion sur la Civilisation Ancienne et la Civilisation Moderne.

CINQUIÈME DISCOURS.

DOUCEUR DES MŒURS.

Messieurs,
Le but de toute civilisation, c'est le bonheur. Evidemment la société la plus parfaite est celle où l'on est le plus heureux. Mais le bonheur social, en quoi consiste-t-il ? Sans doute dans une certaine aisance matérielle qui procure le développement de l'industrie, et la participation de la richesse dans les diverses classes. L'attachement au perfectionnement des facultés intellectuelles, suite dans la diffusion générale des connaissances. Connaître, par la diffusion, c'est une jouissance en soi d'abord et avoir, plus comme moyen d'acquiescer une plus grande félicité. Mais le bonheur d'une société consiste surtout dans la paix, la tranquillité dont elle jouit, dans l'absence de la guerre, de l'oppression, de l'injustice, de la violence, dans la sécurité des biens, de la vie, de la propriété, dans la douceur des mœurs, enfin, qui dans la guerre fait évanouir le bonheur sanguinaire, et dans la paix rend la vie plus douce et plus heureuse. Qui cette société, c'est celle qui est aimable et plus aimable. Qui cette société, c'est celle qui est plus heureuse ou les mœurs sont plus douces, ou l'on est plus sûr, généralement du moins du respect des droits. Qui est sûr, généralement du moins du respect des droits, l'on est sûr qu'il y a dans le cœur des autres un sentiment de bienveillance capable de mettre au lieu de la violence de l'ambition et de l'envie, où ce n'est pas sans la force qui est le principe dominant de la société, mais la persuasion, le sentiment de l'intérêt commun, le désir de la félicité publique. Cette douceur des mœurs ne peut exister dans une civilisation sans l'appréhension de la dignité de l'homme, la force de la conscience publique, et des lois éternelles qui imposent le respect de l'individu. La douceur des mœurs est donc en des caractères les plus saillants, les plus expressifs de l'excelsité de l'ordre social. Et elle est le but vers lequel toute civilisation doit marcher. Ce terme, qui l'atteint de plus près, des peuples anciens ou des nations modernes.

passaient avec avidité de ces scènes d'honneur. Lorsqu'un gladiateur était blessé et que baissant les armes il s'avouait vaincu, il dépendait du peuple de lui accorder la vie. S'il voulait le sauver, il baissait le poing, s'il voulait qu'il fût mis à mort, il le relevait, et le pauvre gladiateur était forcé de mourir. Ces victimes que l'on immolait ainsi à la gloire du peuple romain, c'étaient des prisonniers de guerre, des esclaves, des enfants trouvés élevés pour ces combats, et quelquefois des citoyens proscrits. On obligait des pères, des fils, des frères, de s'égorger mutuellement au lieu de s'embrasser au Néron, et mieux encore au Vespasien, au Titus. Et qu'on ne croie pas que ce spectacle fut particulier à Rome. Dans toute l'étendue de l'Empire, il y avait des amphithéâtres, et partout on demandait à gladiateurs un peuple. C'est par milliers qu'il faut compter les victimes de ce jeu horrible. Dans l'espace de quatre mois, Trajan donna dix mille gladiateurs; on avait vu dix mille hommes s'égorger sur le lac Fucin pour l'anniversaire de la victoire romaine. Et Tacite rapporte cela comme un beau spectacle.

Cette cruauté de Rome, ce mépris insultant pour l'humanité se manifestait en bien d'autres manières, mais je suis forcé de me borner aux principales. Connaissiez-vous ce qu'on faisait du droit de la guerre chez les anciens? Peuples modernes qui quelquefois encore redites en termes amers vos souffrances et vos malheurs, savez-vous ce qu'on fit, aux siècles antiques, ceux qui habitaient les lieux que vous foulez à trace humaine, je vais vous en dire quelques-uns de son existence passée? La guerre, c'était la vie autrefois, la guerre entre nations, la guerre entre cités, la guerre entre citoyens, toujours et partout la guerre; et la défaite, c'était la plume, la violation de l'honneur, et le lit de péchés qui passait dans toutes les places, dans toutes les rues, dans toutes les maisons. Quand le glaive était épuisé, toutes les coups s'élevaient, il faisait place aux fers. Une population entière était traînée chez son vainqueur. Suivez-la, assistez à la plus grande fête qui se célébrait dans l'antiquité. Rome avait ses portes; voici que lui arrive encore une nation captive avec son Roi, ses princes et toutes ses richesses. Debout sur son char de victoire, le vainqueur, précédé de ses innombrables troupeaux de prisonniers, a traversé le forum; il est au pied du Capitole. En ce moment solennel il se fait un grand silence. Toute la troupe s'arrête. Les prisonniers de nature sont séparés du cortège, et conduits vers la prison; mais, au lieu de cela, on les fait marcher dans le flanc triomphal de la montagne. Entendez-vous le bruit de la hache qui tombe, qui tombe encore. Entendez-vous ces cris étouffés. Ce sont les prisonniers qu'on égorge. Regardez maintenant, voilà leurs cadavres mutilés que les confecteurs traînent avec des crocs sur la pente rapide des géminées, et qu'ils jettent ignominieusement dans le Tibre. Tout n'est pas fait; il y a encore là au pied du Roi formidable un peuple de captifs qui attendent dans la stupeur. Il doit être vendu et il le sera comme un vil bétail, pour le service des bienheureux maîtres du monde, ou tué par leur amusement. Pendant neuf siècles le monde a payé de sang et de larmes à la cruauté romaine. Et par que les races futures ne viassent à l'oublier, ces lieux saints, où furent immolés les hommes par nations, tous ces débris éclatants de l'humiliation de l'humanité, le colosse, les chaînes, les arcs de triomphe, cette prison manichéenne, noire, fumide, horrible, toutes ces ruines éloquentes, la Providence a pris soin de les conserver, afin de rendre à la société moderne ce qu'elle avait enlevé au Christianisme.

Un seul trait encore un tableau de la barbarie antique; les persécutions des chrétiens. Vous rappelez-vous cette suite d'horribles supplices, les chevaliers, les roues, les lames de fer rouges, les serres, les grils ardents, tout cela employé presque sans relâche pendant trois siècles sur des milliers de victimes innocentes, passibles, souvent de l'âge le plus tendre, du sexe le plus faible, et en présence de villes entières répétant ce mot fameux: Mort aux Chrétiens!—Le résumé en un mot de la cruauté antique sous le rapport que je traite: Voir souffrir parait avoir été la plus grande jouissance de la société de ces temps. Mais enfin elle est détruite cette société féroce et sanguinaire. Il est tombé ce colosse de l'Empire romain qui avait mis le monde aux fers, qui avait perdu ses forces dans une irresse de sang et de débauche. Qui remplace la société romaine? Le monde va-t-il y gagner? Voici les Barbares: ce sont les exécutés des vengeances divines; de la cette fureur de détruire, cette soif de sang qu'ils ne pouvaient éteindre. Peuples et cités remplissaient une mission d'extermination qu'ils ne pouvaient s'expliquer eux-mêmes. Maître, dit un pilote à Genève, à quels peuples venez-vous porter la guerre? A ceux-là contre qui Dieu est irrité.

Alain dit: "Je ne puis m'arrêter, quelqu'un me pousse à saccager Rome." On lui représente qu'il faudra combattre une multitude d'hommes. "L'herbe serrez, répondit-il, se fauche mieux." Attila s'appela le Dieu de Dieu et le maître de l'univers: "Croyez-vous, disait-il aux ambassadeurs de Théodose II, qu'il puisse

exister une ville s'il ne plaît de la faire disparaître du sol? L'herbe ne croît plus, ajoutait cet exterminateur; partout où le cheval d'Attila a passé. Le tiers de la population de l'Europe fut moissonnée par Pèpé des Barbares. La Grèce entière fut mise en cendres par les Goths. Quand Julien passa dans les Gaules, quarante-cinq cités venaient d'être détruites par les Allemands. Salvian vit des villes remplies de corps morts; des chiens et des oiseaux de proie gorgés de la viande infecte des cadavres, étaient les seuls êtres vivants dans les campagnes. Les villes étaient dévêtues, dit St. Jérôme, et tous les habitants égorgez. Écrivez ce tableau de Gibbs: d'une mer à l'autre la main sacrilège des Barbares promène l'incendie, il n'a pas arrêté que quand tout est brûlé. Tous les habitants des campagnes avec les enfants des temples, les prêtres et le peuple périrent par le fer ou par le feu. Les malheureux qui s'échappèrent sont poursuivis et égorgez dans les montagnes. On fait une vive sensation quand on accorde une caille servile. En Afrique, les Vandales égorgeaient les prisonniers autour des camps afin que l'inféction de ces voûtes exposées à un ciel brûlant parât la mort dans les villes. Rome prise plusieurs fois, subit tous les maux qu'elle avait infligés à la terre. La population tomba de 3 millions à 80,000. Plus tard on fit sortir tous les habitants après avoir détruit presque toute la ville. Rome devint la retraite des bêtes sauvages, les animaux féroces hantaient ces amphithéâtres qui furent bâtis pour eux; mais il n'y avait plus d'hommes à dévorer. Fuyant les Barbares, les Romains se réfugièrent en Asie, en Afrique; mais dans ces provinces éloignées, ils rencontrèrent d'autres Barbares aussi cruels qui ravageaient, égorgaient tout. Dans les contrées qu'avait aimées des peuples innombrables, il ne restait, dit St. Jérôme, que l'écorce et le ciel.

Et bien, vous connaissez par ces quelques traits ce qu'étaient les Barbares. Dans cette cruauté, est amour de la destruction, et avait-il le principe de la douceur des mœurs modernes? Écrivez plutôt M. de Chateaubriand. Quand la poussière d'Attila s'élevait sous les pieds de tant d'armées, qui sortaient de l'écroulement de tant de monuments fatiblés, quand les tourbillons de fumée qui s'élevaient de tant de villes en flammes furent dissipés, quand la mort eût fait taire les gémissants de tant de victimes, quand le bruit de la chute du colosse Romain eût cessé; alors on aperçut une croix, et au pied de cette croix, un monde nouveau. Quelques prières, l'évangile à la main, assis sur des ruines, ressuscitant la société au milieu des tombeaux, comme Jésus-Christ rendit la vie aux enfants de ceux qui avaient cru en lui.

(A continuer.)

Bibliographie.

175. Les conspirateurs, par M. A. Chenu, capitaine des gardes du citoyen Caussidière. — Les Sociétés secrètes. — La Préfecture de police sous Caussidière. — Les Corps francs. — 1 vol. in-12 de 224 pages (1850), chez Garnier frères. — prix: 1 fr. 25 c.

La Révolution de février a déjà eu plusieurs historiens, et néanmoins son histoire reste encore à faire. MM. de Lamartine et Louis Blanc ont surtout voulu se glorifier eux-mêmes, et ils y ont complètement échoué; les faits connus de tout le monde suffisaient pour ruiner leurs phrases-apologétiques. Aussi leurs livres sont-ils déjà oubliés. En voici un dont le succès sera plus durable; car c'est un succès de scandale. — A Dieu ne plaise que nous nous portions garantis de la vérité complète de l'œuvre, pas plus que de la moralité de son auteur; cependant aucune réputation valable ne s'étant encore produite, et tout ce qui a déjà transpiré des scènes de la Préfecture de police et de l'Hôtel-de-Ville étant confirmé par les récits que nous lisons dans ce volume, on peut, sans trop se hasarder, les accepter comme vrais. Ce qui en fait le principal mérite, c'est que l'on y reconnaît non-seulement un des témoins des scènes étranges qu'il raconte, mais aussi un homme dont on ne se cachait pas, et qui était loin de voir dans les mystères qu'il dévoile le mal qu'il y découvrait aujourd'hui. — Nous ne pouvons le suivre dans toutes les abominations qu'il étale à nos

yeux: ses tableaux, tracés parfois de main de maître, ne sauraient figurer convenablement dans notre Recueil. Des scènes bachiques sans égales, des banquets et des orgies se succédant sans cesse à la Préfecture de police, au Luxembourg et aux Tuileries, des reproches d'escroquerie adressés publiquement à des dépositaires de l'autorité, et ceux-ci, humbles, soumis à leurs sabordons trop instruits de leurs antécédents, là est peut-être l'intérêt du livre, mais là n'est pas son mérite. Celle-ci ressort surtout de la vie même de l'auteur, de son existence de conspirateur pendant seize ans, de la description pittoresque du personnel de ce parti qui fit la Révolution de février, et qui en profita. On y apprend comment de malheureux ouvriers sont entraînés dans le piège des Sociétés secrètes, à quelles obsessions ils sont en butte, comment leurs chétives épargnes servent à alimenter la caisse des insurrections, et comment des spéculateurs en patriotisme vivent aux dépens des malheureux qu'ils exploitent. M. Chenu donne de curieux détails sur l'existence de quelques uns des nombreux parasites du parti républicain, qu'entretenait la crédulité de leurs collègues et des adversaires du dernier gouvernement. Il raconte par quels moyens honteux on arrachait des sommes considérables aux vanités vulgaires qui se laissaient exploiter pour avoir le bonheur d'être membres des comités révolutionnaires, on d'être mentionnés avec éloges dans les feuilles dites patriotes. Ce livre qui commence à l'insurrection de juin 1832 et qui finit au retour de l'expédition polonoise en 1848, pourra donc être bon à quelque chose, et il a fallu du courage pour écrire, car nous ne roulons pas le supporter inspiré, dicté et payé par la police. Puisse-il contribuer à dessiller les yeux de beaucoup de malheureux, égarés par de fausses influences; c'est dans ce but seulement que nous le faisons connaître, et que nous engageons à le lire et à le faire lire à ceux dans l'esprit desquels il pourra détruire des préjugés et faire briller la lumière. — On comprend, sans que nous le disions, que les pages qui rappellent tant d'ignobles propos et tant d'actions plus ignobles encore ne forment pas une œuvre convenable pour tous les lecteurs. Il faut ici prudence et discernement.

France.

LE BUDGET. — Le rapport de M. Berryer sur le budget des dépenses de 1850 a été distribué à l'Assemblée.

La commission évalue le déconvent du budget de 1849 à 290 millions, qui seront mis à la charge de la dette flottante. Le gouvernement avait cependant apporté en 1849 dans les différentes branches du service public une économie de 60 millions (610,185 fr.) La commission est allée plus loin dans ces réductions, et elle présente sur le budget de 1850 une nouvelle économie de 81 millions (114,897 fr.).

Le projet ministériel évaluait le total du budget des dépenses à 1 milliard 511 millions 960,384 fr.; la commission le fixe à 1 milliard 487 millions 845,487 fr.

La réduction de la guerre est fixée à 314 millions 154,348 fr.; il offre une réduction de 14 millions 515,049 fr. L'effectif de l'armée serait fixé à 408,630 hommes.

Nous reproduisons textuellement les obser-

vations que la commission croit devoir présenter à ce sujet:

"La situation générale des affaires publiques intérieures et extérieures ne nous a pas permis de demander une réduction de nos forces militaires: 75,000 hommes sont attachés au service de l'Algérie; plus de 20,000 hommes sont encore retenus en Italie; 305,000 hommes composeront donc seuls la force de l'armée territoriale de la France.

"Si nous jouissions avec sécurité du calme intérieur, si l'état de nos départements n'exigeait pas sur plusieurs points la concentration de forces imposées, s'il n'était pas besoin de maintenir autour de la capitale une armée de 60,000 hommes pour y garantir la paix publique; l'état présent de l'Europe, les ferment d'agitation qui menacent encore des pays voisins, l'accroissement que reçoivent les armées des grandes puissances continentales, les graves questions qui peuvent surgir jusque sur nos frontières des luttes aussi sérieuses peut-être que celles qui ont signalé tristement le cours des deux dernières années, la possibilité enfin de voir la France intervenir dans ces terribles émotions suffiraient pour interdire à tout esprit sensé, à tout homme jaloux de la tranquillité, de la puissance, de l'honneur du pays, la seule pensée d'un affaiblissement actuel de nos forces régulières et disponibles.

"A une autre époque, des réductions sur les dépenses de l'armée pourront être considérables; une nouvelle loi d'organisation pourra donner au pays une constitution de sa puissance militaire moins dispendieuse pendant la paix, et facile à développer sans trop de frais en cas de guerre. Dieu veuille que ces heureux jours ne soient pas éloignés!

Industrie.

FRANCE.—Joseph Casson, cultivateur, domicilié à Aiguillon, âgé de 25 ans, sans aucune éducation que celle que reçoivent les enfants des paysans à la campagne, vient de produire un véritable chef-d'œuvre, qui suppose des connaissances très-étendues en mathématiques et en mécanique. C'est une horloge en bois que l'inventeur appelle à juste titre *Catapulteur mouvant*. Il y a plusieurs cadrans pour marquer les heures, les minutes, les secondes, les jours de la semaine, le quantième de tous les mois, les mois de l'année, les années et les siècles, le lever et le coucher du soleil, le lever et le coucher de la lune, etc., et tout fonctionne avec une justesse et une précision vraiment remarquables.

Les rouages disposés artistement derrière une vitre permettent au visiteur de se rendre compte en peu de temps du fini du travail et de la régularité des mouvements. Au-dessus des cadrans et des rouages, sur une surface d'un mètre de longueur à peu près, règne une charmante galerie avec des cellules dans le milieu et une tour à cheminée des deux extrémités. Lorsque l'heure doit sonner, la porte d'une cellule s'ouvre, et la mort parait armée de sa faux et poursuivie par Jésus Christ, le fouet à la main, qui la chasse devant lui, la pousse et la ferme dans une autre cellule. Au premier coup de l'horloge, un petit coq per-

FEUILLETON.

Conversion d'une famille protestante.

Suite

Joyeuse et surprise, Mme W... voyait avec une ardente reconnaissance, la discussion s'enflammer tous les jours; mais elle n'y mêlait pas sa voix; car, disait-elle, mon mari parle si bien! Pour moi, à toutes les vilaines choses que dit mon cœur, je peux rien répondre, je suis rien que plorer.

L'entêtement s'en mêlait. Un jour qu'ils s'étaient heurtés l'un contre l'autre avec plus de force encore, M. W..., dans son impatience en vint jusqu'à défendre les ordres religieux et à soutenir qu'il était le maître, qu'il laisserait ses filles au Sacré-Cœur, qu'il les aimait mieux là qu'à entendre expliquer ainsi la Bible. Mon frère, lui dit froidement Mme H... quand je me tromperais, j'aurais, devant Dieu, une excuse que vous n'avez pas: la bonne foi. Si je pensais comme vous, demain je serais catholique. Et moi je ne le serai pas, parce que je ne crois à rien, mais, je vous prie de penser que si jamais j'embrassais une religion, je ne serais pas assez fou pour choisir la religion protestante. Non, non, tant qu'à faire, serais-je enthalicisme qu'il me faudrait. Cet aveu si glorieux pour notre religion était bien misérable à celui qui le faisait; car, à son incrédulité première, il joignait l'ingratitude et il arrivait ainsi à la déplorable inconsequen-

ce de raffermir dans le cœur de sa femme une foi qu'il voulait empêcher d'y naître et qu'il était décidé à persécuter et à proscrire. Et voilà les obstacles, que femme de peu de foi je croyais invincibles.

Voilà ce qui la troublait aussi, la pauvre Emilie; voilà ce qui, pour elle, changeait la joie d'entendre si bien parler son mari en la douleur de le voir ne rien croire, ne rien espérer et ne vouloir, pour ceux qu'il aimait, ni l'espérance, ni la foi.

Bientôt ni la tendre affection de Mme S..., ni les consolations du bon prêtre qui la guidait ne purent calmer ses angoisses ni apaiser ses douleurs: il lui fallait le tabernacle. Elle y courait, et là, répandant tout son cœur de chrétienne, d'épouse et de mère: Mon Dieu! s'écriait-elle, quel nom donneriez-vous à la faible créature que vous voyez ici? Mon Dieu! je ne suis pas catholique, et pourtant je vous adore! Mon Dieu! je ne ose pas entrer dans la véritable Église, et pourtant je vous aime! Pitié, Seigneur! grâce pour lui, force pour moi!

Un jour son mari la surprit priant ainsi. Frappé de son attitude, de son anéantissement devant cet autel catholique, il vit ce que Dieu lui avait caché jusque-là; il vit que son Emilie allait lui échapper et le plonger, lui et ses enfants, dans d'innombrables difficultés. Homme de la terre, voilà tout ce qu'il vit; sa vision ne s'éleva pas plus haut. Longtemps il parcourut la campagne dans une agitation qui le voulait calmer avant de parler en maître. Peu à peu il se ressura en songeant que sa

femme, d'un caractère faible et incertain, ne saurait jamais lui résister, et fit-elle énergique, pensa-t-il, elle m'aime trop pour pouvoir supporter ma colère. Plein de ces pensées, il se hâta, il arriva, chercha sa femme et la trouva enfin dans un lieu retiré de la maison où, à genoux devant un crucifix, elle était si absorbée dans ses douloureuses émotions qu'elle ne l'avait pas entendu venir. A cette vue, M. W..., appelant à lui toute sa dignité d'homme, lui fit signe de s'asseoir, s'assit lui-même devant elle, et d'un ton calme, lui dit: Depuis quelque temps, Emilie, je vois des choses qui aiment dû éveiller en moi de curieuses inquiétudes; mais, comptant sur votre confiance et sur votre tendresse, je me calmait, et je n'ai rien dit. Mais, voyez, rien n'entreprendre qui fut contraire à mon repos et à mon bonheur. Parlez, Emilie, que dois-je penser, maintenant? Brisée de douleur, la pauvre femme ne répondait pas. Il faut sortir de cet état d'incertitude. Dites: avez-vous conçu l'espoir d'être catholique? Il n'y a plus, dit-elle enfin, il n'y a plus de paix pour moi si je ne le suis pas. Puis, effrayée de sa foi comme d'un crime, elle se cacha pour ne pas voir dans les yeux de son mari l'effet de ses paroles. Songez-y, lui dit celui-ci, s'il se crut-il désormais de la victoire, songez-y! si vous faites un pas de plus vers cette religion qui me mon bonheur et toutes les espérances de mes enfants, songez-y, il vous faudra choisir entre moi, entre ces enfants dont vous ferez le malheur, et entre ce nouveau culte que vous voulez embrasser. Quoi,

lui dit-elle, si, pressée, du désir d'un bonheur éternel, je veux prendre la seule route qui, je le crois, peut y conduire, vous m'abandonneriez? Oui, n'en doutez pas un seul instant; je vous quitte, je vous laisse pour suivre votre rêve, et je retourne dans mon pays. Répétez ces paroles encore une fois, Monsieur. Votre détermination est-elle bien prise? est-elle irrévocable? Vous me quitteriez pour toujours? Encore une fois, je vous le dis, vous ne me serez plus rien; j'emmènerai mes enfants; vous ne me reverrez jamais. Cela suffit, dit-elle, se levant avec dignité. J'hésitais encore; je n'hésite plus. Si l'homme à qui je fus si chère l'homme que j'ai tant aimé, trop aimé, puisque je le préférerais à mon Dieu; si cet homme, pour quelque chose de la terre, peut ainsi se détacher de moi, voilà l'heure de m'offrir pour toujours à cet immortel ami dont l'immortelle tendresse me demeurera lorsque tout le reste m'aura abandonnée. Je vois la route qui mène à lui; il n'y en a qu'une; j'y entre, et j'y marcherai jusqu'à la mort. M. W... se leva, sans son chapeau, s'élança à la porte, et cette porte se refermant avec fracas, elle put se croire délaissée pour toujours. Elle n'hésita point: elle ne se repent pas, mais elle pleura. Dans ce moment terrible, Dieu, pour elle, doubla ses dons, et en lui donnant la force de l'homme pour vaincre, il lui laissa la tendresse de la femme pour attendre et pour calmer. Chère Emilie! comme elle pleura et comme elle pleura longtemps!

On connaît-il cependant celui qui, frappant un si rude coup, en faisait tomber un si dou-

loureux sur lui-même? Il courait chez son ange; il venait toujours se calmer les émotions, s'apaiser les douleurs. Je vous avais dit, s'écria-t-il en se précipitant dans sa chambre, que ne pouvant tout avoir, Emilie était dépourvue d'énergie, de fermeté et de consistance. Je m'étais trompé, je m'étais trompé, vous dis-je: Pour mon malheur, elle est sublime. Puis, laissant Mme S... immobile de surprise, il part. Une nouvelle pensée le saisit; il remonte l'escalier, rentre dans la chambre, et devenu doux et paisible: Venez, lui dit-il, vous qui me l'avez faite ainsi; venez. Maintenant elle pleure, et quoi qu'il arrive plus tard, je ne veux pas que ses larmes coulent plus longtemps.

A dater de ce jour, une pénible et nouvelle existence commença pour M. et Mme W... Jamais il ne fut entre eux question de cette scène. Plus d'épanchement, plus de confiance. M. W... sortit beaucoup, écrivit souvent, ne parla presque plus. Il sembla douter de ce que lui avait dit sa femme et attendre de nouvelles manifestations de sa part pour tenir ce qu'il lui avait promis. Il ne m'aime plus! il ne m'aime plus! disait-elle, et, présentant sans cesse à Dieu cette terrible croix, elle avançait toujours, résolue à la dresser au haut de la montagne, à côté de celle de son Maître.

Elle conjura si souvent le père que Dieu lui avait donné d'écouter la confession de toute sa vie; elle demanda si ardemment le baptême, qu'après de longues interdictions l'évêque conclut enfin qu'elle serait baptisée dans

ché sur la croix qui domine une tourelle, fat des ailes et allonge la cou comme s'il allait chanter. L'heure sonnée, la mort et le Christ se penchent le chemin de leur cellule respecti-

Voilà, en abrégé, quelques détails sur ce magnifique chef-d'œuvre: L'inventeur a tout conçu, tout exécuté, et on peut dire, en toute vérité, que le travail n'est pas moins admirable que l'idée. Les rouages sont tous ou en bois ou en cuivre.

Quelle patience pour les faire et leur donner le fini d'exécution si nécessaire à une œuvre de ce genre! Le paysan, pendant le jour travaillait aux champs, et la nuit à la pa-lour d'une chaudière, dans un petit coin de son grenier, il confectionnait son horloge.

On peut visiter tous les jours le mécanicien et la mécanique; Cusson demeure sur la rive droite du Lot, à une très-petite distance du beau pont d'Aiguillon.

(Conciliateur Agenais)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 16 AVRIL 1850.

Nous remettons à un prochain numéro des considérations en rapport avec la Lecture de M. Brownson sur le socialisme. On y discute la question de savoir si la Science et le Capital peuvent suffire à résoudre le grand problème Social du jour, l'antagonisme des classes sociales.

Lectures de M. Brownson.

Notre tâche, aujourd'hui, est d'analyser la lecture de M. Brownson sur le Socialisme. Le savant Lecteur, nous le répétons, s'est surpassé lui-même en traitant ce sujet d'un si haut intérêt social. Aussi, nous nous déclarons tout d'abord incapable de lui rendre pleine justice.

La lecture précédente n'avait été, en quelque sorte, que le développement des idées renfermées dans ces quatre mots: Autorité, Liberté, Despotisme, Licence. Bien des fois que l'on doit entendre par l'Autorité et par la Liberté; circonscrite chacune dans son ordre et sa sphère propre; les harmoniser l'une avec l'autre, les mettre en contraste avec leurs opposés, le Despotisme et la Licence; en fait, conclure que l'Autorité et la Liberté sont toujours bonnes, la Licence et le Despotisme toujours mauvais, et appuyer tout cela sur l'Écriture; tel avait été le but atteint par M. Brownson dans sa 2e Lecture; et le résultat de ses hautes considérations devait

tendre à l'affermissement des bases sur lesquelles repose la Société. La Lecture sur le Socialisme a pour conséquence la rectification de fausses idées sur le Bonheur, la nullité de tous les systèmes socialistes et leur inefficacité à produire le bonheur qu'ils promettent.

Le Lecteur a d'abord transporté son auditoire au jardin d'Éden, et l'a fait assister au dialogue palpitant d'intérêt entre le Serpent et la Mère des hommes. — Sans souillait à l'oreille d'Ève la révolte et l'orgueil sous le spécieux prétexte d'un bonheur semblable à celui de Dieu. — La femme ne put résister au mal caché sous des appas séduisants, et depuis, l'homme est en guerre avec lui-même! et le monde se partage en deux camps, l'un marchant vers la vie sous la bannière de l'obéissance et de la vertu, l'autre marchant vers la mort sous le drapeau de la révolte et du péché.

Le 16e siècle fut témoin d'une grande renaissance de la lutte du mal contre le bien; il vit, sous le nom de Réformation, la révolte de l'homme contre Dieu, du temps contre l'éternité. Le char social fortement secoué, semble déplacé de dessus ses lisses depuis cette fatale époque. — Avancez, sans doute, mais la condition sociale du monde est loin de s'améliorer en proportion. Les systèmes succèdent aux systèmes, en politique, en économie.

Et le bien-être d'une immense portion du genre humain n'en souffre pas moins une déplorable dépression. — Plus la production augmente et plus les producteurs sont pauvres, — singulier contraste que de voir les gens mourir de faim au sein de l'abondance. — Plus le peuple nourri de cochons, moins il mange de lord (liberté). — Au sein de ces vastes agglomérations d'hommes qu'on appelle cités, quels sont les cris qui se distinguent par les fracas de notre industrie. — Ce sont les cris de détresse de multitudes qui n'ont rien à faire, ou que la compétition redait à travailler pour trop peu de salaire.

Voilà notre condition sociale. Elle crée une immense classe de prolétaires dont la vie dépend du marché (market). — De là les révolutions, car il n'est rien comme la faim pour rendre docile aux dévotions des perturbateurs de l'ordre. — De là aussi les efforts pour tirer la société de l'ornière où elle s'est enfoncée. — Le Socialisme est le fruit de ce travail d'enfermement.

C'est la prétention du XIXe siècle que la société a été jusqu'ici mal organisée. — Partant de là, on veut la réformer radicalement. — Mais à quel principe a-t-on recours? A un principe tout humain, — on veut que l'homme se régénère lui-même, — on veut que l'humanité réforme, améliore l'humanité. — Certes, ce n'était pas ainsi qu'Archimède prétendait remuer le monde; il exigeait pour cela un point d'appui. Nos utopistes du XIXe siècle sont étranges! pour donner à l'homme le moyen de s'élever, ils lui disent: vous n'avez pas besoin de point d'appui; empoignez fortement la ceinture de vos ceintures et vous allez vous porter en haut. — Tel est, en substance, le système socialiste de M. Fournier. A ses yeux le grand principe c'est la suprématie, l'omnipotence de l'homme. Dans ce système, on ne bannit pas la religion; on consent même à s'en servir; mais à condition qu'elle soit l'humble servante de l'humanité, qui est censée la légitime dominatrice.

Un autre système, c'est celui qui consiste à voir toutes choses et Dieu lui-même dans l'homme, à regarder l'homme comme le centre du monde moral et comme sa loi universelle. Ce système reconnaît douze passions principales dans l'homme, et le bien suprême résulte de leur harmonie. — C'est là, en somme, l'utopie de Robert Owen. — Ce système fait plus que de méconnaître l'homme; il nie Dieu. Il admet en principe que toutes les passions de l'homme sont bonnes, et que tout le mal vient de causes extérieures, et des entraves que les institutions sociales apportent à leur développement.

Sans entrer dans le détail de tous les systèmes socialistes, on peut les rapprocher tous au principe de la suprématie de l'homme et à cette fautive idée qu'on peut remédier aux maux sociaux sans recours à autre chose qu'à l'homme lui-même.

Les Socialistes y consentent-ils quand ils défient la nature de l'homme? Et d'où vient donc le mal dont les torrents inondent le monde, depuis le commencement? — Si l'homme ne peut se suffire, et opérer son bonheur par sa seule énergie, d'où vient donc que depuis 6,000 ans il n'a pu réaliser les rêves de félicité dont les utopistes le bercent? C'est en vain que l'on répond que le manque de réalisation est attribuable à tel ou tel obstacle. Ce que l'homme, en effet, n'a pu faire pendant une si longue épreuve, sur quel fondement se croirait-il plus capable de l'opérer aujourd'hui? L'idolâtrie que le XIXe siècle se porte à lui-même, lui fait supposer qu'avant notre âge tout n'a été que ténèbres et que nous sommes aujourd'hui habiles à réaliser l'idéal du bonheur. Illusion! erreur! ... Nous nous vantons beaucoup trop de notre progrès, — il ressemble plus qu'on ne croit au progrès de ce corps de milice Américain auquel son commandant criait emphatiquement: Soldats, avancez... en arrière... (Soldiers... advance... backward).

Nous pouvons, sans aucun doute, nous glorifier de nos progrès dans la culture des connaissances qui ont la matière pour objet. Mais pour les sciences morales, pour la connaissance des principes, pour la science à proprement parler, et en autant qu'elle implique une plus vaste expansion de la sphère de l'intelligence, ce sont nos droits à nous croire supérieurs aux âges qui nous ont précédés. Les plus hautes questions de la Philosophie ont été traitées avant nous et mieux que par nous. Notre prétendu progrès n'est d'aucun réel, et l'homme est aujourd'hui ce qu'il a toujours été: il ne saurait être supérieur à sa nature. Il est donc impossible à la société d'opérer au jourd'hui ce qu'elle n'a pu opérer depuis qu'elle existe, et le socialisme qui rêve ce fantôme, est faux dans son principe même. La doctrine qu'il enseigne est également fautive. Quelle est en effet l'idée fondamentale de ce système? C'est que le bonheur consiste dans la satisfaction des facultés matérielles, dans les jouissances des sens. — C'est que les riches sont heureux parce qu'ils sont riches, et les pauvres malheureux parce qu'ils sont pauvres. — De là ces étranges et absurdes systèmes de nivellement, de partage égal de toutes les richesses. — Vous avez lu les impressions de voyage de nos sensuels touristes; avez-vous remarqué d'autres principes d'appréciation du bonheur d'un peuple que le nombre de ses ateliers — de ses manufactures. Comme si le vrai bonheur se mesurait sur la quantité d'usines d'étoffes manufacturées! — un lieu d'être basé sur un ordre de jouissances bien autrement vrai — sur les délices morales, etc.

Le Lecteur, profondément imbu des principes du Catholicisme, a traité avec un suprême dédain, sans prendre même la peine de la réfuter, cette objection que le protestantisme et le sensualisme adressent à notre sainte religion, d'être contraire au bonheur de l'homme. — Il a fait remarquer tout ce qu'une pareille objection dénotait d'abaissement moral, et d'oubli des enseignements de l'Homme-Dieu dont la bouche a proclamé cette maxime: "Cherchez d'abord le royaume des cieux, et toutes ces choses vous seront données comme par surcroît."

Nous n'entreprendrions pas de suivre M. Brownson dans ses chaleureux et éloquentes développements. La reproduction littérale de cette partie de son discours pourrait seule lui rendre justice. — L'auditeur était si librement ému. — La réintragung noble et franche des vieilles notions religieuses sur le vrai bonheur, des vieux moyens de la charité catholique, au lieu de la philanthropie philo-sophique et des utopies des démagogues pour améliorer la condition sociale et civiliser, autant que possible, l'immense plaie de la misère et de la pauvreté, a dû rendre le courage à plus d'un cœur lâche, et verser un mépris profond sur les théories de ces hommes tout matériels qui ne nous apprennent qu'à tourner inutilement la matière pour en tirer un bonheur qui ne saurait s'y trouver.

Messieurs les Commissaires des Portes souffertes par suite des troubles de 1837 et 1838, seront à St. Eustache, jeudi, pour y ouvrir leur enquête. — De là ils iront à St. Benoit.

BULLETIN.

Annexion et impression relative au Bill de réciprocité. — Les Offices Publics aux Etats-Unis et en Canada. — Considérations d'un correspondant Américain à ce sujet. — Le Département des Travaux Publics. — Cour Supérieure.

Ceux qui donnent l'exemple du mépris de nos institutions en les conseillant aux autres; — qui ne voient que dans la subversion de notre gouvernement constitutionnel l'accomplissement de réformes que le pays a le droit de demander ou d'exiger lui-même, et qui n'ont été ni proposées à la législature, ni refusées par elle; — qui cherchent à surprendre l'adhésion du peuple à une forme de gouvernement dont il ne connaît encore que le nom; — qui voudraient le liquer au régime d'une république étrangère à tous égards, sans avoir à nous offrir contre les éventualités de cette sorte dépendance de meilleure protection que leurs garanties individuelles; qui feignent de ne pas voir que l'avancement matériel du pays, hâte peut-être de quelques années par l'effet du changement qu'ils souhaitent, ne serait obtenu qu'au prix de la nationalité qui nous fut toujours chère, mais dont ils semblent ne se souvenir plus; — ceux enfin qui, par des assertions de toute espèce ont pu accablés aux Etats-Unis l'idée fautive que l'annexion qu'ils méditent est indispensable au bien-être du Canada, ceux-là, disons-nous, s'ils n'espèrent pas du peuple la récompense de leur étonnant patriotisme, auront du moins à se féliciter plus que lui de l'habileté particulière qu'ils déploient dans leurs peintures semi-historiques des griefs et de la position actuelle de la Province.

Que l'on croie aux Etats-Unis à la nécessité politique de l'Annexion, cette opinion elle-même, déjà formulée par quelques journaux de l'état de New-York, n'est pas une grande affaire. Mais il y aurait à s'étonner beaucoup de ce que le d-oir de voir se réaliser le projet annexionniste influât plus dans le Congrès sur la passation du bill de réciprocité commerciale — mesure qui, comme on l'a déjà dit, ébranle un projet en question à raison de son caractère sophisme enjoint à la dépression momentanée du commerce canadien. Ce fait, amené par les manœuvres du parti de l'agitation, ébranle un précédent qui ne serait pas sans inconvénients pour l'avenir. Nous ne disons pas qu'un tel résultat est évident; que l'espérance d'accaparer le Canada induise tous les approbateurs de la réciprocité à vouloir irrévocablement le rejet de cette mesure; mais la possibilité seule de ce revirement provoqué par les annexionnistes de cette province et par ceux de New-York est un sujet digne de notre attention. Nous n'hésitons pas à faire part à nos lecteurs des considérations dans lesquelles est entré le Montreal Gazette sur cette matière.

Comme nos lecteurs l'ont vu, nous n'avons jusqu'à ce moment pris aucune part à la discussion de la mesure de Réciprocité actuellement en contemplation entre cette province et les Etats-Unis. Nous n'avons fait que constater à cet égard les opinions mises en circulation par la presse. Aujourd'hui cependant qu'à l'espérance que l'on entretenait d'une décision prompte et satisfaisante pour les parties de cette question, il paraît succéder une probabilité de s'accroître qu'on ne fera rien de plus ce bit durant la présente session lu Congrès Américain, et que, lorsqu'il y sera procédé, les demandes de gouvernement des Etats-Unis seront jugées être d'une nature à les rendre inadmissibles au peuple lu Canada, il est parfaitement à propos, en de telles circonstances, de s'appesantir et de méditer sur la politique qui devrait présider à l'avenir à notre commerce avec les Etats-Unis.

Une impression très répandue paraît dominer aux Etats-Unis, que la prospérité du Canada dépend exclusivement de l'adoption du projet de loi de réciprocité, et que la suppression de cette mesure aura, selon l'opinion de ceux qui pensent ainsi, l'effet d'accélérer mieux que tout autre moyen l'Annexion du Canada aux Etats-Unis. Nous ne doutons pas le moins du monde que c'est à quelque impression ridicule de cette espèce, créée, indubitablement, par la presse annexionniste et par des correspondants de feuilles américaines

pour l'Annexion, dont les uns et les autres ne sont nullement scrupuleux dans leurs assertions, et qui tous ensemble ont, par des votes méremérés, fait au pays le plus grand tort, — que cette mesure, que l'on avait regardé dans l'origine comme étant également avantageuse aux deux pays, est maintenant vue, dans les Etats Unis, avec indifférence pour ne pas dire avec défaveur. Les législateurs américains et la presse des Etats-Unis s'aperçoivent en fin de compte qu'ils se sont mépris. "Nous avouons pour notre part que nous n'avons jamais attaché à la réciprocité la même importance que nous lui avons vu quelque fois attribuer. Nous convenons que si le projet de réciprocité, tel que formulé par notre chambre d'Assemblée, devient loi dans les Etats-Unis, il fera disparaître une restriction essentiellement onéreuse. Il y a néanmoins grande raison de penser que l'enlèvement de cet obstacle tournera plus au bénéfice des habitants de l'union qu'à notre avantage."

Ici la Gazette présente ses calculs pour établir qu'en effet la réciprocité de commerce pourrait ou devrait même ne pas être nullement avantageuse. Peut-être aussi, tout essai qui semble détourner de plus en plus l'attention du plan d'une confédération des provinces anglaises, n'obtiendrait-il que difficilement l'approbation de la Gazette ou celle du parti dont elle est l'organe. Mais, comme elle, nous ne voyons aucune objection à ce que les amis des intérêts de la province s'occupent du sujet qu'elle recommande à leur attention en ces termes:

L'importance de cette matière se recommande d'elle-même à la considération de toute personne intéressée au bien-être du pays, et nous comptons qu'un des premiers procédés de la législature, lorsqu'elle aura été convoquée, sera de se mettre immédiatement en communication avec les gouvernements de la Jamaïque, de la Barbade, de la Trinitad et de la Guinée Anglaise, afin d'établir un commerce de réciprocité avec nos co-sujets de ces colonies."

Le parti annexionniste, en se référant sur sa tâche sur l'annexion des Etats-Unis, a certain-ment s'est basé sur une même non-seulement en ce que l'annexion est inutile pour opérer une réforme que nous regardons, et que nous voyons les moyens d'effectuer, autant qu'il est nécessaire, mais parce qu'en abordant un sujet de cette importance il s'est borné à un simple examen des chiffres. Il y a bien autre chose à considérer que des chiffres dans une question de finances, surtout lorsque l'on parle d'effets et des ressources et, par la même, la position des fonctionnaires publics. Nous reviendrons sur ce chapitre en temps convenable. Mais il n'est pas à craindre que ce soit à raison de nos dépenses pour ces objets que l'on prône pour vrai dans les Etats-Unis l'assertion de notre besoin de rechercher une alliance avec eux sous forme d'annexion; — alliance dont les avantages respectifs sont inégaux en perspective au point de ne pas nécessiter, selon nous, tant d'efforts pour les obtenir de la part des mêmes hommes qui, il y a deux ans à peine, n'avaient pas de termes assez énergiques pour flétrir la pensée ini-que et envahissante qui avait produit l'Union des Canadas au préjudice des Canadiens Français. — Il n'est pas hors de propos de citer à l'appui de nos dépenses l'extrait qui va suivre d'une lettre adressée au Club de Toronto par un monsieur qui a une résidence de plusieurs années aux Etats-Unis et a mis en état d'apprécier le fonctionnement pratique du système républicain.

"Je vous rarement un journal du Canada, et ne puis que regretter ce que je trouve dans les colonnes du Tribune, le mal rapporte très indifféremment ce qui se passe dans les provinces. Il domine la semaine dernière un court sommaire du contenu du deuxième manifeste de Montréal, et, notamment, de la partie dans laquelle est présenté un tableau comparatif des offices dans les départements de la justice, de la Législature et de la Milice de l'Etat de New-York et de la Province du Canada. Ce ne sont pas les dépenses ostensibles du gouvernement qui pèsent lourdement sur un peuple, mais plutôt ce que le peuple paie pour honoraire, malversations et débauches. Par exemple, ici le salaire du procureur-général

le plus grand secret, à l'insu même de ses filles, qui, elles aussi, cependant, soupiraient après le même bonheur.

Mon mari fut jugé digne de soutenir d'une noble cause que Mme S... soutenait de l'autre. Avec quelle joie tous deux se présentèrent-ils à Dieu cette femme forte, cette chrétienne résignée qui, comme son Maître, se disposait à passer du baptême au calvaire. Qu'elle fut touchante quand, revêtant, pour sa première communion, les grâces de son adolescence, elle s'approcha de la Sainte-Table et qu'elle reçut enfin dans les embrassements de son cœur, celle que depuis longtemps elle adorait avec un culte sur l'autel; Celui à qui, depuis longtemps, elle avait dit: Vous êtes vraiment un Dieu caché. Oui, je le confesse, des humiliations de la Croix, vous êtes descendu dans les humiliations de ce sacrement de votre amour où vous demeurez méconnu des autres, et souvent outragé et profané par ceux qui portent le nom de vos enfants.

Je la vois encore, quittant, après la cérémonie, le voile blanc dont on avait couvert son front régénéré; je la vois me dire avec son enfantine simplicité: Ne vais-je donc pas mourir? Faudra-t-il vivre demain et les autres jours? Moins servente qu'elle dans mes desirs, je me disais aussi: Mon Dieu! elle a raison; prenez-la, retirez-la d'ici. Que voulez-vous qu'elle devienne maintenant sur la terre? Je l'avoue, tandis que, radieuse, elle regardait sa demeure, je me retirai pleine de ces pensées-là.

Toujours froid et préoccupé, M. W... ne sou-

lit rien des bénédictions qui, avec sa femme, entraient dans sa maison; mais le petit Charles, ravi de la serotine caudeur qui éclatait sur le visage de la chrétienne victorieuse, lui tendit ses petits bras, monta doucement sur ses genoux, posa ses lèvres pures sur le front béni de sa mère, et, sans doute, nous avons pu le croire depuis, dans ce moment, le sourire des anges révéla à sa jeune âme quelque chose de Celui qui a dit: Laissez venir à moi les petits enfants.

Un mois, deux mois se passèrent, lourds comme du plomb pour nous; car, commençant à dire aussi Mme S..., M. W... est plus éloigné que jamais de ce jour de lumière et de conversion sans lequel la terre ne sera plus habitable pour sa femme.

Cependant elle, la douce Emélie, souriant aux épreuves, confiante dans l'avenir, nous répétait sans cesse: A chaque jour suffit sa peine. Il savait la vie, ajoutait elle, Celui qui a dit cela, et, fermant les yeux, elle cachait sa tête dans le sein de la providence de son Maître.

Un jour, M. W..., se promenant dans notre jardin, se souleva du silence comprimé qu'il gardait chez lui et se mit à se jouer des raisonnements et des convictions protestantes de sa belle-sœur avec tant de grâce et, malgré ses railleries, avec tant de profondeur, que je ne pus m'empêcher de lui dire: M. W..., si j'étais votre femme, il y a longtemps que vous m'aurais convertie à la religion catholique. Il fit un mouvement si brusque que je m'arrêtai. Il me parut étrange, continuai-je, re-

prenant courage, qu'un homme comme vous, sur la tête duquel brillent de telles lueurs, que ses yeux, malgré lui, aperçoivent la vérité; il me parut étrange que cet homme, la trouvant si belle, recule et n'ose l'embrasser, parce qu'elle lui apparaît couronnée d'épines. Ah! cela vous étouffe! Il faut, je le vois, vous dire le pauvre pensée de moi. Eh bien! c'est que, si nous avions une grande âme qui a besoin de grande chose, nous avons un petit corps qui a besoin, lui, des vilaines petites nourritures de la terre, et voilà pourquoi je cours, cours, cours, pour que le vérité il ne m'atteigne pas. Eh! vraiment, c'est son faute! Pourquoi qu'elle ne met pas, pour moi et pour mes enfants, du pain, du vin, de la viande dans son sac de voyage? Peut-être alors cheminerai-je avec elle. Répondez à cela, belle dame. Je ne voulais pas livrer à ses phantasies cette parole de mon Maître: Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné comme par surcroît. Complexez-y, me diraient bien aussi quelques soi-disant catholiques. Oui, j'y consens; car si Dieu ne le donne pas, ce surcroît, il en envoie un du ciel qui apprend à se passer de celui de la terre. Eh bien! reprit-il après un court silence, vous ne me dites rien? Non, rien aujourd'hui plus tard, vous trouverez dans ce sac dont vous me parlez tout à l'heure quelque chose que vous ne connaissez pas encore.

Peu de temps après cette conversation, M. et Mme W... partirent, ne soupçonnant pas qu'ils laisseraient à Quimper une sœur catho-

que. Ce fut alors que Mme S... devint vraiment fange de la famille. Elle ne quittait presque plus cette maison où elle qu'elle avait tenue sur les fonts de Baptême n'avait plus que son petit Charles pour consolation, car Florence, depuis peu, était entrée au Sacré-Cœur.

Toujours affectueux pour cette généreuse amie, M. W... conservait avec sa femme une froideur et une dignité dominatrices tout anglaises. Nous n'osions plus regarder dans l'avenir, quand tout à coup Mme W... tomba malade.

Au bout de quelques jours, les médecins assemblés eurent qu'elle portait dans son sein le germe d'une affreuse maladie. Ils se trompèrent, disait-elle, je suis sûre que c'est un enfant que je porte; ils me le tiennent. Un seul de ces médecins eut entrevu la vérité et gémissait de ce qu'il voyait faire, car la violence des remèdes ne laissait aucun espoir de conserver la vie du petit être que nul des autres médecins ne voulait reconnaître là. Bien-tôt la pauvre femme fut si mal qu'elle commençait aussi elle à croire qu'elle succombait à une maladie que rien ne pourrait guérir. Oh! qui pourrait dire la douleur de cet homme qui, pour elle, depuis longtemps, ne semblait plus être qu'un maître! Il appela ses filles près de la malade; mais ce ne fut pas pour la soigner, car nul autre que lui ne la servait et ne la veilla. L'amour et la douleur revêtant les formes d'un respect plein de recueillement; il s'approchait de ce lit comme d'un autel et semblait craindre toujours que les

soins qu'il rendait à son Emélie ne fussent pas dignes d'elle. Rien ne l'arrêtait; et ni la présence de M. l'abbé G... qui, en bon père, venait la voir plusieurs fois par jour, ni celle de Mme S..., ni la sienne; devant nous tous, il semblait reconnaître que de sa femme, il sortait une vertu qui forçait son âme à l'admiration et qui arrachait à son corps les signes du plus tendre respect. Quand il lui présentait un remède il s'agenouillait devant elle, baisait avec un pieux saisissement la main qu'elle lui tendait, et, baissant la tête sous le regard ému et surpris qu'elle jetait sur lui: Emélie, disait-il, je me sens un pécheur. Quand elle voulait lui parler d'une séparation qui semblait si prochaine, contenant ses sanglots, debout, il croisait ses bras sur sa poitrine, la regardait avec une sorte de calme et lui disait: Emélie, je ne peux pas vous perdre!

Il ne la quittait que lorsqu'il voyait qu'elle désirait rester avec l'un de nous, et, nous suivant après ces moments que nous avions passés près d'elle: Elle pie, n'est-ce pas? nous disait-il; je suis bien aise qu'elle prie; elle souffre moins. Aussi trouvait-il tout simple que l'abbé G... la vit souvent; seulement quand rouvrait son cœur à la confiance, elle essayait de lui parler des joies de la religion, il rentrait dans sa réserve et reprétait son air sévère. Elle n'osait donc rien lui dire et ne pouvait essayer aucun aveu; mais Dieu se servait de tout pour attirer à lui cette pauvre âme errante ou pour l'écablir des plus cruels reproches.

A continuer.

est peut-être moindre, que celui de la charge correspondante en Canada, mais ses autres émoluments ne s'élèvent pas moins (ici) à dix ou douze mille dollars par an.

Dans un pays (les Etats-Unis) où un si grand nombre de personnes aspirent aux places, et où la possession en est si précieuse, puis-je s'élèver sans cesse au-dessus de quatre-vingt ans, et continuer à exercer une fonction d'Etat rapporte une pareille somme qui, pendant un temps, a variée de trente à quarante mille dollars par an.

Quant au gouvernement général des Etats-Unis, ou particulier de chaque Etat, il n'est pas vrai qu'il soit appuyé sur des bases économiques; et lorsque des Américains qui ont eu permission de se fixer dans les provinces Anglaises, essai de tous les moyens pour exalter les institutions républicaines en argumentant de ce que coûtent les institutions monarchiques, il semblerait aussi bien de parler la guerre en pays ennemi pour convaincre ceux qui se laissent prendre à leurs récits, qu'une cas ou une en d'autres "tout ce qui n'est pas or." — Il y a beaucoup de réflexion dans une remarque du Professeur Lyell, consignée dans son récent Journal d'un voyage aux Etats-Unis; elle est d'une grande force sous la plume d'un homme qui l'on a accoutumé de céder au préjugé populaire.

Les vaisseaux à vapeur le Prince Albert et l'Iron Duke voyagent maintenant entre Montréal et la Laprairie. Le Jacques Cartier et la Monche à Feu sont montés de Sorel et le St. Louis et le Rochelleo dev. ont aussi se rendre immédiatement à leur quai.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR.

Je desirais tout le monde sache au moins en Canada, que les canaux faits par des entrepreneurs Commissionnés du Bureau des Travaux Publics, causent de très-grands dommages aux habitants sur les terres desquelles canaux sont creusés; et qu'avec une loi telle que celle qui existe aujourd'hui à cet égard, les habitants ou propriétaires feraient mieux de vendre immédiatement leurs terres au gouvernement, (si tout-fois il veut les acheter,) plutôt que de voir ainsi morceler leur propriété. La paroisse de St. Timothée peut fournir des preuves convaincantes et nombreuses de l'avançé que je faisais ce moment. Je ne parle pas des troubles que les travaux donnent aux habitants, des exemples funestes aux jeunes gens, et aux enfants; et la est partant le grand mal des travaux publics, que de blasphèmes en effet, d'immodesties de tout genre, que de vols, de rapines, de violences et de malédictions de toutes espèces sont invariablement le résultat de ces bandes d'hommes indisciplinés. Mais ce ne sont pas là les seuls maux qui en découlent; le propriétaire ne peut plus avoir de droit chez lui; l'on prend son terrain sans nulle forme de procès, sans li dire à peine qui le prend, ni qui le payera, et encore moins, quand il le touchera ce paiement. C'est un fait; en 1844 £6,900, ont été reconnus par évaluation faite par qui de droit, comme appartenant aux habitants sur la ligne du Canal de Beauharnais. Et cette somme n'était encore que l'indemnité des dommages seulement les plus visibles que ces pauvres Canadiens avaient encourus. Rien cependant ne leur a été payé. Chaque année, l'on a fait force suppliques, force requêtes. Tout a été inutile. Les ministères ont changé; les ministres se sont succédés; les porte-faillies se sont ouverts et fermés; et les pauvres habitants de St. Timothée n'en ont pas été plus chanceux; pas plus de monnaie. C'est pas tout encore; on devait payer les clôtures sur les deux rives du canal. On commença par estimer cette clôture à moitié de sa valeur; puis on dit aux habitants: " Eh bien, attendez; on verra plus tard ce qu'il faut en faire." Or, ce plus tard est encore à venir. Il en est de même de tout le reste, des ponts, des cours-d'eau, etc. etc. Ce n'est pas tout encore; on a coupé par le milieu, ou par le tiers ou par le quart, la terre du pauvre Canadien; on lui nécessite des ponts, des clôtures, des barrières sans fin. Qu'importe le pauvre Jean-Baptiste supportera bien tout cela, se dit-on...

Ce n'est pas assez de dommages; il faut lui ôter encore la belle eau du St. Laurent, qui autrefois passait verte et limpide à sa porte. Le cours du fleuve est arrêté, à la tête du canal; on fait naître digue ou chaussée de la terre ferme à la longue île; mon bon J. B. ne boira plus de cette eau limpide; l'espace de six milles environ, il ne reste, dans le lit du fleuve, que quelque peu d'eau croupie et boueuse qui n'exhale que des odeurs fétides et dangereuses. Vous ne verrez plus, pauvres esclaves des améliorations publiques, vous ne verrez plus cette rive autrefois si riante, arrosée d'une belle eau douce et bienfaisante; elle ne réjouira point, non plus, l'œil attentif du voyageur.

An contraire, l'air empesté vous avertit au loin qu'on n'y trouve plus que des fièvres de toutes espèces et une mort accélérée. Patience et résignation, mon infortuné Jean-Baptiste, c'est si beau de servir le caprice des spéculateurs, les étrangers!!!

J'ajouterai que l'on m'assure que la digue ou levée que l'on a construite à la tête du canal, fait monter l'eau du Lac de plusieurs pieds. Les eaux se répandent au loin sur les terres des habitants; et la meilleure partie de ces terres, la pointe du Lac, en est quelquefois totalement inondée. Qui donnera une juste compensation à ces trop bons habitants? Seront-ils les trois Estimeurs à vie du Bureau? Attendez... vous mourrez de faim, avant que l'on vienne vous offrir le quart de votre dommage. Et puis, prenez vite ce que l'on offre, au moment vous n'aurez rien. Il est vrai qu'on vous promet d'apporter remède à tout cela, mais, rien n'arrive, et on attendait, il vou-

lant faire honneur aux jolis comptes que le seigneur et le marchand vous font tomber sur le dos. Tiens-toi bien, J. B.; travaille jour et nuit, autrement la terre est à l'encair; tu souffres une grande perte; eh bien, l'on va te dédommager; à coup sûr, tu auras de l'ouvrage sur le canal, pour faire vivre la petite famille. Tu as perdu ta terre; mais ne l'en prends à personne, on va te donner des places sur le canal. Vois-tu bien, il faut des garde-lac, des surveillants, des commis, etc. etc. — Mon Jean-Baptiste attend, il patiente; il endure tout, espérant toujours une place... Mais, tiens, voilà un Anglais, un Ecossais, un Irlandais bien recommandés par Monsieur et Monsieur, qui le mettent nettement de côté. Attends encore un peu, tu auras peut-être une chance... Pas du tout, aux étrangers les places et aux Canadiens les chemins.

Il n'y a donc plus de ressource pour vous, habitants du canal? Oh! oui; ne vous souvient-il point d'une promesse que l'on fit pour avoir le terrain du canal; savoir, que le gouvernement vous payerait bien tous les dommages, et à son défaut, ce serait la Seigneurie. Oh! la Seigneurie! voilà qui est bien, très-bien; et d'autant plus que Jean-Baptiste est un bon terrain avec ses Seigneurs; ils l'aiment gros comme leurs yeux. Jean-Baptiste attend donc un an, deux ans... Six ans... Mais rien ne vient. On rit ou se moque; pendant ce temps, la Seigneurie change son agent; on se plaint, on demande; on rappelle la promesse. " Oh, mes braves, on ne connaît pas ces promesses; elles sont au delà des mers." Non, je ne trompe; tu vas recevoir une ample compensation, J.-B., si tu achètes des terres dans la Seigneurie... Encore une espérance!... Cependant, on exploite le pin, le chêne, l'ébène; puis, mon Jean-Baptiste, achète à présent des terres; tu les auras pour rien; c'est pour l'instant; par ce que c'est toi, tu payas cinq, six, sept et huit piastres l'arpent de bois; et prends les vieux carreaux amis Ecossais et les achète pour au moins deux ou trois piastres de moins, ou du moins ils auront le premier choix dans le domaine... Oh! que tu es heureux, Canadien de Beauharnais, surtout depuis cinq à six ans! Comme tu vas prospérer maintenant avec des étrangers acharnés à ton bonheur présent et futur!!

UN JEAN-BAPTISTE

Nouvelles d'Europe.

ANGLETERRE.—Le chancelier de l'Echiquier a présenté son budget pour l'année prochaine. Les recettes de l'année qui expire le 5 avril courant se sont élevées à £2,755,560 et les dépenses à £2,933,651; ce qui laisserait un surplus d'environ £2,250,000. Il n'espère pas pour l'année prochaine un aussi beau résultat; cependant il pense qu'il pourra avoir encore un bon d'environ £1,500,000. Il propose de l'appliquer à l'abaissement de certaines taxes, aussi bien qu'à la réduction de la dette nationale.

La position du ministère est toujours assez oréaire. M. Hunt a proposé une motion tendant à l'annulation des traités qui obligent la Grande-Bretagne à entretenir une escadre sur la côte d'Afrique pour la suppression de la traite des nègres. Lord John Russell et lord Palmerston avaient déclaré que le succès de cette motion serait le signal de la dissolution du ministère. La motion a été repoussée, mais le ministère n'en est guère plus solide.

On pense que le parlement sera dissout prochainement. Un bill pour abolir le poste de vice-roi d'Irlande devait être présenté après les fêtes de Pâques.

QUESTION FEDERALE ALLEMANDE.—La Gazette d'Augsbourg, du 6 mars, contient quelques détails sur le nouveau projet de réorganisation politique de l'Allemagne adopté par l'alliance conclue le 27 février à Munich entre la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg.

D'après le projet, le gouvernement fédéral, qui, comme on se rappelle, doit se composer de sept membres, siégera à Francfort. Les députés recevront des instructions; mais dans le cas même où ils n'en auraient pas, cela ne les empêcherait pas de voter. Suivant l'art. 10, les représentants seront choisis par les législateurs des Etats allemands. Les affaires fédérales aurot pour objet les chemins de fer, les télégraphes, les postes, la navigation, le commerce et les douanes, et la juridiction ainsi que la législation dans les affaires concernant la Confédération en général.

Le traité garanti par un article spécial les droits fondamentaux du peuple allemand. L'article 2e dispose formellement que sans l'assentiment du Parlement aucun impôt ne pourra être perçu ni aucune loi promulguée. Le traité ne fait mention d'aucun privilège et sous ce rapport il s'écarte de l'alliance prussienne. On accorde en outre aux Etats la faculté de conclure entre eux des traités particuliers. Il résulte de là que l'alliance prussienne et de la Diète d'Erfurth ne seraient pas absolument incompatibles avec l'exécution du nouveau traité. On assure que le traité ne se promette point sur la présidence du gouvernement fédéral, dans le cas de l'occupation de la Prusse. On pense que cette puissance, en terminant avec l'Autriche. Après l'échange des ratifications, le traité sera soumis à l'approbation des Etats particuliers.

Ce traité a été adopté le 13 mars par le cabinet autrichien.

Le roi de Wurtemberg a été l'hôte de cette ligue qui est venue déjouer complètement le plan de la Prusse. Ce principe a ouvert le 15 mars la session de l'Assemblée Constituante Wurtembergeoise et il a suivi cette occasion de proclamer hautement sa politique. On nous écrit au sujet de cette séance, qui a été vivement dans toute l'Allemagne: " A onze heures un quart, le Roi a fait son entrée dans la salle, et, assis sur le trône, prononcé un discours fort remarquable et qu'on peut à juste titre qualifier d'événement.

Ce discours peint bien la situation politique de l'Allemagne et tous les dangers qui agitent et menacent l'ancienne confédération germanique. On sait que le roi de Wurtemberg est un des principaux et des plus actifs moteurs de la ligue que les trois gouvernements de Wurtemberg, de Bavière et de Saxe ont récemment formée, d'accord avec l'Autriche, contre les empiétements de la Prusse et très nettement contre le projet d'Etat unitaire prussien, qu'il signale comme une rupture du pacte fédéral et comme une violation des traités européens. On a fort applaudi dans l'Assemblée à un passage où il dit: " Nous ne voulons être ni Autrichiens ni Prussiens, mais rester Wurtembergeois, si nous ne pouvons former une grande nation allemande." Le roi, en se rendant au palais des Etats, à son retour, a été salué de la part de la troupe et du peuple par des cris répétés de vive le Roi!

En face de cette opposition si organisée, la Prusse n'en continue pas moins à marcher dans la voie où elle s'est engagée. Le Moniteur de Berlin du 13 mars, publie la circulaire du ministre de l'Intérieur aux membres des deux Chambres du Parlement d'Erfurth, les informant, avec l'autorisation du Roi, que cette Assemblée conformément au décret du conseil d'administration du 13 février, sera ouverte le 20 mars, et s'engageant à se trouver à Erfurth à cette époque.

LES REFUGIES EN TURQUIE.—On écrit de Constantinople, le 25 février:

La question des réfugiés, terminée depuis si longtemps avec la Russie, ne l'est pas encore avec l'Autriche. Le cabinet de Vienne, en réponse aux dernières communications de la Porte, veut qu'on fixe un minimum de cinq ans pour la durée de l'internement. La Porte s'y refuse, et les relations entre l'internement d'Autriche et le Divan restent suspendues. Mais comme en principe la Porte a consenti à l'internement, cette mesure s'exécute provisoirement par les soins d'Ahmed Effendi, le commissaire de la Porte dans les principautés, qui s'est arrêté pour cela à Choumla. Vendredi dernier, un bateau à vapeur du gouvernement, portant ces réfugiés, est arrivé à Constantinople, et a poursuivi directement sa route pour Ismid sans s'arrêter ici. D'Ismid ces réfugiés seront dirigés sur Koniah, qui a été choisi pour lieu d'internement. Un autre bateau à vapeur transportera directement, de la même manière, à Alexandrette, ceux des réfugiés qui, ayant embrassé l'Islamisme, échappent à l'internement, et doivent provisoirement résider à Alep.

Quant aux réfugiés polonais, ils seront conduits directement de Choumla à Malte sur un paquebot de l'Etat. Une fois à Malte, ces réfugiés seront libres et la Porte déchargée de toute responsabilité.

La Porte a reconnu au comte Zamoysky sa qualité de Français, de sorte que la légation de France ici lui a envoyé un passeport; cependant il n'a pas quitté Choumla, et il se rendra à Malte avec les autres réfugiés.

RUSSIE.—Des lettres de St.-Petersbourg disent qu'il a été lancé un ukase d'après lequel le gouvernement russe et autrichien ont stipulé l'extradition réciproque des Juifs qui auront émigré d'un pays dans l'autre.

La température, dans toutes les parties de l'Empire, a été tout à fait extraordinaire. De mémoire d'homme le froid n'avait été aussi intense; jamais non plus les variations de l'atmosphère n'avaient été aussi marquées.

suisses.—La correspondance parisienne du Morning Chronicle de Londres, dit que le gouvernement français a reçu de Suisse des nouvelles qui annoncent que la Prusse a abandonné toute prétention sur le canton de Neuchâtel, en déclarant positivement qu'elle ne faisait cette renonciation que par dévouement à la tranquillité de l'Europe.

Citation de Journaux.

Du Courier des Etats-Unis.

Travaux du Congrès.—Un nouveau compromis. — Motion de M. Webster.

Le Congrès a repris le cours de ses travaux, un moment suspendu par la mort de M. Calhoun. Le flot monotone et traitant des délibérations sur l'esclavage s'est réouvert sur la tombe où vient de descendre le plus éloquent, le plus chaleureux défenseur des intérêts du Sud.

Autant qu'on en peut juger par un premier coup d'œil, la disparition de ce grand champion n'a rien changé à l'attitude des partis. Malgré les cinq jours de réflexions et le solemnel événement intervenu depuis jeudi dernier, on s'est retrouvé, de part et d'autre, comme on s'était quitté, c'est à dire prêt à discuter de plus belle, mais fort peu disposé à lâcher sérieusement d'un filin.

Il s'est produit, toutefois, dans la Chambre un fait que l'on pourrait regarder comme de quelque importance, si l'expérience des trois derniers mois ne nous avait appris la vanité de toutes ces tentatives. M. McClernand, démocrate de l'Illinois, a exposé un nouveau projet de compromis, consistant: 1° à admettre dans le sein de l'Union la Californie, telle qu'elle se présente; 2° à organiser pour le Nouveau-Mexique et le territoire d'Utah (qui font formerait l'est de l'Etat de Californie), un gouvernement territorial, sous le provisoire Wilmot; 3° à régler définitivement la frontière texienne, et le nombre de nouveaux Etats qui pourront être constitués dans la circonscription actuelle du Texas, en accordant à celui-ci une indemnité de dix millions, en titres de dette fédérale à 5 pour cent.

Si notre mémoire nous sert bien, ce bill est le premier effort tenté dans la Chambre pour trouver un arrangement à la grande question du jour. Jusqu'ici, les représentants étaient contents de discuter sur le fond même du problème, en laissant sans aucun soin d'en découvrir et d'en formuler la solution. La proposition de M. McClernand ne

manque donc pas d'une certaine signification sous ce rapport. Mais l'opposition qu'elle a rencontrée des Libéraux chez les uns, le teneur qui l'accueille chez les autres, ne permettent guère d'y voir l'espérance d'un résultat quelconque de peu décisif.

Dans le Sénat, après avoir laissé à son collègue, M. Underwood, le temps d'achever un discours sur la législation relative aux esclaves fugitifs, M. Webster a tenté un généreux effort pour tirer le débat de l'ornière où il le voyait s'engager de nouveau. Il a fait observer que rien n'a été fait dans les quatre mois écoulés depuis l'ouverture de la session; que derrière la question actuellement pendante se trouvent des travaux urgents auxquels plusieurs mois suffiraient à peine, et qu'il serait, par suite, grandement temps de franchir la barrière devant laquelle on se trouve arrêté. Pour cela, le meilleur moyen lui parait être de discuter sur-le-champ le bill présenté par le comité des territoires, pour l'admission de la Californie; une fois ce point réglé, on passerait à l'organisation des gouvernements territoriaux, puis successivement à toutes les autres questions qui se rattachent à l'esclavage. Cette marche graduelle et logique offre plus de chances d'atteindre un dénouement que le cercle vicieux de discours et de professions de foi dans l'après-midi, depuis si longtemps.

Cette motion de l'illustre sénateur du Massachusetts, tout simple qu'elle est en elle-même, avait un mérite pratique facile à saisir, et atteste plus de bonnes intentions que ne pourraient le faire toutes les protestations du monde. Malheureusement elle est venue, dès le premier pas, se heurter à un double obstacle: d'une part, M. Foote a réclamé la priorité pour l'organisation des territoires avec une insistance qui révèle l'intention bien arrêtée de ne point céder la place; de l'autre, M. Shields, tout en reconnaissant la justesse des observations de M. Webster, a déclaré qu'il se voyait contraint de demander la parole pour le lendemain, afin de " définir sa position." C'est dire que la séance d'hier a dû être encore occupée par un de ces discours auxquels M. Webster voulait mettre un terme, et que nous resterons encore dans le vague et l'indéfini.

On voit que, bon gré mal gré, la question de l'esclavage fait toujours les principaux frais de la chronique de Washington.

(Du Journal de Québec.)

Le Daily Express de Toronto affirme, en se disant appuyé de la meilleure autorité, que le gouvernement doit faire des réserves du clergé une question ouverte à la prochaine session, parce que M. LaFontaine et les membres canadiens en général neissent de supporter un mesure ministérielle de cette nature, le clergé catholique du Bas-Canada ayant des dotations particulières auxquelles la première servit de précédent. On dit que lord Elgin est de l'opinion de M. LaFontaine, et il est bruit de la résignation de M. Price.

NOUS donnerons nos avis tels quels.

Séjourné.—Une jeune du nom Spence, qui tenait une maison de retraite pour les matelots, au Cap-Diamant, s'est pendue dimanche dernier, tandis que sa famille était à l'église. Cette femme, adonnée à l'usage des spiritueux, avait, en le matin même, une vive querelle à ce sujet avec ses filles, et a choisi le temps que ces dernières étaient sorties pour mettre fin à ses jours.

DU Canadien.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Toronto, 6 Avril 1850

Il a plu à son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes savoir:

Joseph D. ry, de PACIENNE Lorette, et Joseph Baraband, jr., de St. Ambrose, Ecr., pour être Juges de Paix, dans et pour le district de Québec.

MM. Joseph B. St-Jean, Enseigne Cartier, Pierre Boucher de la Bruère, Veau Lemaire dit St. Germain, et Charles Beauregard, pour être Commissaires des Petites Causes pour la paroisse de St. Hyacinthe. [Commission datée 17 janvier 1848, revuë.]

NAISSANCES.

A St. Hugues, le 9 d'Avril courant, la Dame du Dr. J. Ble. Desostoyes, a mis au monde un fils.

MARIAZES.

En cette ville, ce matin, par Monsieur Fabre, prêtre de l'évêché, Monsieur P. M. Grémeau, Marchand, à Demesselle Caroline, fille aînée de Charles Lamontagne, Ecr.

A Deschambault, le 8 du courant, par Messire Chs. Ed. Bozé, curé du lieu, David-Pierre Croteau, Geyner, agent provincial, à Dlle Cecile-Mathilde-Caroline Fleury Delagorendière.

DECES.

Décédé, en cette ville, le 16 du courant à 5 1/2 h du matin, M. Joseph Groux, Bourgeois, à l'âge de 71 ans et 7 mois, après une longue maladie soufferte avec une résignation toute chrétienne. M. Groux, était Père de 13 enfants, 35 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants. Par son industrie, son talent, son économie, son honnêteté et son activité, il s'était acquis une belle fortune, capable de répondre à tous les besoins d'une paternité aussi nombreuse.

COMMUNIQUES.

Décédé à St. Antoine rivière Chambly, 7 du courant, dans son lit, Monsieur Durocher, veuve de Joseph Archambault, ancien Capitaine de Milice, à l'âge de 78 ans et 3 mois environ. Elle est morte comme elle a vécu, en édifiant tous ceux qui l'ont connue. Elle laisse pour déplorer sa mort une nombreuse famille dont fait partie M. le curé de St. Timothée.

A St. Antoine de Tilly, le 29, à l'âge avancé de 73 ans, Louis Guay, Ecr., Notaire du lieu. Il laisse pour le déplorer une nombreuse clientèle et un grand nombre d'amis.

MOIS DE MARIÉ.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CRUX, ETC., ETC., avec jolies reliures. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez MONTREIL & Co. R. FABRE Cit. 12 Avril 1850. 21 St. Vincent N°.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS.

F. T. BADLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société et peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assurance a droit d'imprimer du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela il n'a pas à craindre de l'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes mensuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction du taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus sur les dites quatre années lui sera payé — et de tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrocession ni avertissement. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE.

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH, 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL, 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER GILL, Président de la Banque de Montréal.

D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. McCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

Les grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur Assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant abolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable etaires en. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la s'adressant au Directeur ou à tout autre agent Compagnie.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., Vice-Président.

Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRÉTT, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteu-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Socié.—R. Harrower, ECR. Melburne.—Flus, Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fa.—St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR.

St. Johns.—Charles Pierce.—Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.

Huntingdon.—R. B. So.—Hawkesbury.—Georges/Hamilton, ECR.

Stamstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, et même aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risques sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 5 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, boutiques, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, censeurs dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montréal 27 septembre 1849.

EAU PLANTAGÈNE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

- Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES

Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, recevront à sonmission pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont et ce n° 50.

Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles d'Art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné, St. Césaire, 5 Mars 1850

L. TERCOT, Ptre.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Commissaires par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE

78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. DES ÉCOLES, (Décedée le 23 Dec. 1771) FONDATRICE ET

PREMIERE SUPERIEURE DES Sœurs DE LA CHARITÉ, DITES Sœurs GRISSES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL.

A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES

Sociétés de Tempérance

DEDIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINIQUEY, Ptre.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bre. ROLLAND.

Montréal, 28 décembre, 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.

Bytown, 3 septembre 1849.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires ET JOBS de toutes façons; S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for Court (Cour du Banc de Reine, Cour Supérieure, etc.) and months (JANV., FEVR., MARS, etc.).

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, ecus actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, cause d'expertes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, ecus actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Circuit pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être données EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de Penance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL.

Pour 1850.

A vendre chez

L. R. FARRE et Cie.

St. Vincent, No. 3.

16 nov. 849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Attention pour se préparer à la

Fête de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J. I. traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français,

latin, rhétorique, belles-lettres, etc

Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1